COLL.8°
468
1944-1à8

DÉPOT
ANNEXE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000494710

1944
Coll. 8°
468
-3-

0000 1147530

PUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE
ge : 1, Place de Valois, Paris 1er arrondissement.

PETIT CONGRÈS

des 19-20 et 21 Décembre 1944

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

RAPPORT

SUR

La Politique Générale

PRÉSENTÉ PAR

Monsieur André ISORÉ

Député

Membre de l'Assemblée Consultative

Coll 8° 468 (1944-3

25301

Chargé de présenter le rapport sur la politique générale, j'examinerai les problèmes qu'elle soulève dans un esprit de complète indépendance.

Aucune autre considération ne me préoccupe que l'intérêt supérieur de notre pays, l'idéal de démocratie que nous servons, et l'union qui nous assemble autour de cet idéal, union que nous avons l'impérieux devoir, en tant que Français et en tant que radicaux-socialistes, de sauvegarder plus jalousement que jamais dans les heures tragiques que nous continuons à vivre.

La France fait la guerre

En effet, la France est en guerre, toujours en guerre. C'est une réalité que nous devons avoir constamment présente à l'esprit.

La solidarité qui nous unit à nos malheureux compatriotes du Nord, de l'Atlantique, de l'Alsace-Lorraine, des Alpes, demeurés sous le joug de l'ennemi ou encore exposés à ses coups, nous le commande. La vision du monstre prussien et nazi toujours debout nous le prescrit.

Dès lors, notre doctrine radicale-socialiste qui, aujourd'hui comme hier, met au-dessus de tout la patrie, le service de la patrie, le sacrifice pour la patrie, nous oblige naturellement à subordonner notre politique aux nécessités de la guerre.

Nous le faisons sans effort, tant l'idée de la défense nationale est en nous, tant elle traduit l'essence de notre doctrine, tant elle reflète l'état d'esprit que cette doctrine, héritière des plus nobles traditions de la Révolution française, a développé en nous.

Nous le faisons sans bruit, et surtout sans tapage. Subordonner sa politique aux exigences de la nation en guerre, cela ne constitue pas, pour un parti ou un groupement, un exploit en retour duquel il peut légitimement réclamer quelque privilège. Cela constitue seulement une concession consciente et délibérée aux droits supérieurs de la collectivité en danger, une façon de participer à sa place au combat que la nation mène pour son existence. Ce faisant, ce parti ou ce groupement a le droit de laisser savoir qu'il remplit son devoir : il n'a pas le droit de revendiquer le monopole de l'accomplissement du devoir.

Donc, la France est en guerre. Il faut poursuivre cette guerre, qui nous vaut notre résurrection, jusqu'à son terme naturel : l'écrasement de l'Allemagne nazie, la destruction de ce militarisme prussien qui, trois fois en soixante-quinze ans, a détruit notre jeunesse et saccagé nos villes et nos communes.

Hélas ! cela nous coûtera encore beaucoup de sang, de

ce sang déjà si appauvri ; cela nous vaudra encore beaucoup de souffrance et beaucoup de misère. Et notre peuple a déjà tant souffert, et notre pays est déjà si malheureux.

La France doit occuper sa place au combat

Mais c'est une tâche que le destin impose à notre génération. De grandes puissances, qui sont nos alliées et nos amies — l'inébranlable Angleterre, la généreuse Amérique, l'indomptable Russie — s'acharnent à abattre la gigantesque machine de carnage, de perversion et de domination montée, sept ans durant, par la nation allemande, et sans cesse développée, rendue plus terrible et plus cruelle. La France doit, à son passé comme à son avenir, de reprendre dans cette bataille titanesque la place qu'elle a tenue en 1940 et dont le malheur l'a écartée temporairement.

Pour cette œuvre primordiale de défense nationale, le Parti radical-socialiste apporte son concours entier au gouvernement provisoire de la France, au général de Gaulle dont le nom symbolise la volonté de la France de surmonter sa défaite et de reprendre aux côtés de ses alliés, avec leur concours sans prix et leur aide en toutes choses, le combat pour la libération.

Reconstituer l'armée, une armée unique, ou tout au moins progressivement unifiée, animée par des cadres épris de la grandeur militaire et respectueux des volontés républicaines de la nation.

Mobiliser les jeunes classes afin que tous les Français de même âge acquittent *également*, envers la patrie, la dette de défense nationale qui justifie les droits du citoyen que la nation accorde *également* à tous ; afin que tous les jeunes Français retrouvent, dans le sacrifice, le sentiment de la fraternité que les lendemains oisifs de la débâcle et la criminelle politique de collaboration leur ont fait perdre.

Reconstituer les fabrications de guerre, afin de remettre la France au travail, préparer sa renaissance économique, intégrer l'usine, l'atelier, le bureau dans l'œuvre de libération que les Français se doivent d'accomplir en commun pour forger ensemble la France de demain.

Dans cette tâche sacrée, notre Parti soutiendra le gouvernement de la France sans réserve, sans condition, sans équivoque. C'est par la défaillance de son armée que la France a sombré. C'est par la résurrection de son armée que la France revivra.

Cette guerre n'est pas une révolution

La France est en guerre ! Mais cette guerre n'est pas une révolution ! Cette guerre ne doit pas être une révolution.

L'idée que cette guerre est une révolution a été lancée par le nazisme à l'heure où il entreprenait la conquête de

l'Europe. Il lui fallait un alibi pour masquer ses desseins impérialistes, pour dissimuler aux yeux du monde la volonté de puissance de la Prusse éternelle, pour tenter de fonder sur un idéal une agression que des appétits seuls inspiraient. Il lui fallait un alibi pour essayer d'affaiblir la résistance armée des peuples et ouvrir les voies à la Werhmacht. Le national-socialisme commandait à l'Allemagne prolétaire d'accroître son espace vital et lui impartissait la mission de délivrer les peuples du joug de la ploutocratie et du capitalisme judéo-maçonnique ! Les hordes allemandes devaient apporter dans leurs fourgons la révolution salvatrice.

Après notre défaite, un homme, comblé d'honneurs par la République qu'il trahissait, reprit le mot d'ordre du vainqueur provisoire. Nous savons comment les misérables conceptions de la prétendue Révolution nationale permirent à cet homme de faire un coup d'Etat le 11 juillet 1940, de renverser la République, de proclamer qu'il n'avait de responsabilités que devant l'Histoire, et pour supprimer le capitalisme de livrer le pays aux trusts !

La Révolution nationale a vécu.

Cependant, voici que d'aucuns reprennent l'idée d'une révolution qui serait nécessaire et que la nation réclamerait.

Si cette thèse était soutenue par le Parti communiste, cela n'aurait rien que de normal, puisque c'est la fin que la doctrine communiste s'assigne. Mais le Parti communiste n'invite pas publiquement ses adeptes à la révolution : il les convie à l'union, à l'union étroite avec tous les Français.

Si cette thèse émanait du Parti socialiste, cela n'aurait rien que de normal aussi, puisque la doctrine socialiste se propose l'instauration du collectivisme. Mais le Parti socialiste vient d'affirmer dans son congrès, avec son idéal révolutionnaire, sa volonté présente de réformes démocratiques.

Ce sont des groupements qui se classent politiquement à notre droite et à notre gauche qui proposent au gouvernement une œuvre révolutionnaire et surtout une méthode révolutionnaire : celle d'une *minorité agissante,* utilisant le pouvoir qu'elle détient sans consultation de la masse, pour effectuer, sans le concours ou l'agrément de cette masse, des transformations politiques, économiques et sociales de la structure de la nation.

C'est là une proposition grave à coup sûr.

Pas de minorité agissante, mais volonté du peuple

Certes, le radical-socialisme est une doctrine de rénovation politique, économique et sociale. Il s'est donné pour mission de modifier, améliorer, perfectionner la structure politique de notre pays et de transformer sa structure économique et sociale. Mais il entend le faire suivant les principes humanistes sur lesquels il repose : respect de l'homme, respect de la liberté individuelle, respect de la justice acquise à tous. Aucune trans-

formation, si audacieuse soit-elle, ne lui semblera indésirable dès lors que l'intérêt supérieur de la nation et la volonté du peuple la commanderont.

Mais le radical-socialisme s'interdit, quant à lui, de se substituer à la nation pour décider de l'utilité ou de la nécessité de toute transformation de la structure politique, économique ou sociale établie du pays.

Il s'est donné pour maître, pour seul et unique maître : le suffrage universel. Il s'est donné pour loi : la majorité. Il s'est donné pour instruments d'action : la conquête de la majorité et l'exécution des décisions de la majorité.

Pour lui, la *souveraineté nationale* n'est pas une formule abstraite ou périmée : elle est la traduction permanente et vivante de ses conceptions politiques.

La volonté du peuple, *de tout le peuple,* voilà le seul fondement légitime de l'autorité de l'Etat et de ses agents quelconques. La volonté du peuple exprimée par les représentants qu'il a librement élus et qu'il a chargés de contrôler l'Exécutif responsable devant eux, voilà la seule méthode légitime d'action gouvernementale dans une démocratie.

C'est dire que, démocratique par essence, le *radical-socialisme ne saurait approuver,* ni sur le plan national ni sur le plan départemental ou local, *la méthode dictatoriale de la minorité agissante.*

Il réprouve toute dictature, d'une classe, d'une caste, d'un clan, d'un homme. Il repousse même la dictature de la majorité, celle-ci, une fois élue, devant agir dans l'intérêt du pays tout entier, non dans le sien propre.

Si notre Parti s'est dressé, avant et durant la guerre, contre le fascisme, ses méthodes, ses hommes ; *s il a œuvré dans cet esprit au sein de la Résistance nationale,* il ne saurait, à l'aurore de la libération, renier sa foi et accepter que le pays soit soumis au *système néo-fasciste de la minorité représentative et agissante.*

Durant l'oppression et la lutte clandestine, *notre Parti n'a pas,* quant à lui, *désappris la liberté :* certes, il a senti plus intensément la nécessité de la discipline ; mais, pour lui, il s'agit d'une discipline consentie et s'insérant dans le cadre de la liberté, non d'une discipline imposée au nom du droit du plus fort et étouffant la liberté.

Ne voulant pas laisser bannir la liberté, ne voulant pas laisser prescrire les méthodes de liberté, le radical-socialisme ne peut voir dans cette guerre une révolution. Pour lui, *cette guerre* n'a jamais eu et ne peut avoir qu'un sens : *c'est une libération.*

Libération et solidarité nationale

Avant toutes choses, cette libération doit être celle du *territoire.* C'est pourquoi, rappelons-le, le Parti radical-socia-

liste ne saurait marchander son concours, pour faire la guerre, au gouvernement de la France en guerre.

Mais pour libérer notre territoire, il ne suffit pas de chasser l'ennemi de notre sol et de participer à sa destruction : il faut aussi *relever les ruines* que la guerre a semées chez nous sans compter. Pour nos innombrables et malheureux compatriotes sinistrés, le départ de l'ennemi n'est qu'une libération partielle : ils sont désormais prisonniers du dénuement et de la misère.

Il faut que, comme en 1919, la loi naturelle et sociale de la *solidarité nationale* assure à tous les sinistrés *la réparation intégrale de leurs dommages*. Le Parti radical-socialiste se doit de demander que la législation de Vichy, d'inspiration nazie, et non française, de conception paternaliste et non sociale, soit totalement refondue. Alors que l'homme de Vichy disait à ses malheureux compatriotes : « Il faudra d'abord compter sur vous », la République rétablie doit leur dire : « Vous pouvez compter sur moi ! »

Libération et souveraineté nationale

Cette libération que grâce à nos Alliés doit nous apporter la guerre victorieuse, ce doit aussi être celle des *institutions politiques de la France*.

Au cours de la longue action clandestine que nous avons menée pour le Parti radical-socialiste, nous n'avons cessé d'œuvrer pour la *restauration de la République* et des *institutions républicaines*.

Nous aurions voulu qu'avec la liberté renaisse la *légalité républicaine*, c'est-à-dire d'abord la constitution républicaine, et par elle les assemblées élues dont par son coup d'Etat du 11 juillet 1940 Vichy a étouffé la voix. Certes, il fallait les libérer elles-mêmes et les revivifier par une épuration juste et sévère ainsi que par l'introduction dans leur sein d'hommes qualifiés de la Résistance authentique.

Nous l'avons écrit dans la clandestinité, et nous l'avons repris dans le manifeste qui a marqué le retour du Parti à l'action publique :

« *Tous les élus* municipaux, cantonaux, parlementaires, « en fonctions au 1er septembre 1939, et *qui ont préservé la* « *dignité et l'indépendance de leurs fonctions* en refusant « toute collaboration avec le vainqueur provisoire et ses par- « tenaires de Vichy, sont *pleinement qualifiés* pour continuer « à *représenter le peuple français* jusqu'à ce que celui-ci « puisse librement juger ses mandataires et désigner à nouveau « les représentants de son choix. »

C'est là le rappel de la doctrine démocratique acceptée en France depuis la Révolution et pratiquée dans les pays démocratiques étrangers comme la Grande-Bretagne.

La souveraineté nationale dès lors qu'on en admet le principe *ne peut pas connaître de vacance*, de vacance qui en nie l'existence. Si, par suite de circonstances de force majeure, des élections ne peuvent intervenir à l'époque de l'expiration de la durée légale du mandat des représentants du peuple, ces élus continuent à représenter le peuple jusqu'à ce que des consultations électorales puissent régulièrement intervenir. *Il ne faut pas qu'à un moment quelconque le peuple souverain soit privé de représentants réguliers et ne puisse faire entendre sa voix.* Que si ces représentants traduisent mal, durant cette période de prorogation, les volontés nouvelles du peuple, celui-ci ne manquera pas de le leur faire connaître sans délai et de les ramener à la réalité méconnue : en tous cas par la suite il les jugera. C'est cela la liberté, c'est cela la démocratie, et cela seulement.

Sur le plan national et parlementaire, le gouvernement s'est écarté de cette tradition démocratique et a pris d'autres voies. Il ne semble pas que, jusqu'à présent, la méthode adoptée ait abouti au résultat politique que nous poursuivions et qu'on est en droit de demander à un gouvernement républicain : à savoir que *la légalité, la liberté et la justice soient garanties à tous au pays des Droits de l'homme.*

Certes, il est compréhensible qu'après quatre longues années d'oppression pour tous, de vie clandestine et illégale pour beaucoup, il soit malaisé de faire rentrer dans la légalité et l'ordre ce peuple aigri par les privations, les vexations, les souffrances physiques et morales. Ce retour à la vie normale est pour chacun, et par suite pour une nation, une opération délicate qui demande du temps et qui doit être conduite avec précaution et souplesse.

D'autant plus que si un malaise, qu'on ne saurait nier, pèse sur la France et contrarie sa renaissance, il faut dire qu'on aurait pu connaître une situation plus compromise. Il faut se féliciter de la sagesse politique de l'ensemble du pays, de la maturité politique dont il a fait preuve jusqu'ici.

Mais on ne peut oublier que la France est en guerre. Pour faire la guerre, pour relever nos ruines, pour remettre la nation au travail, au travail ardent, immense, dur, qui nous attend dans tous les domaines, *il faut que cessent les vacances de la souveraineté nationale et que les normes de la légalité démocratique soient rétablies.*

L'ordonnance d'avril 1944

Le gouvernement l'a pensé quant aux assemblées départementales et municipales.

Une ordonnance d'avril 1944 prévoit leur rétablissement après écart des élus qui ont trahi, collaboré, manqué à la dignité et à l'indépendance de leur mandat, — après écart aussi — injuste en soi celui-là — des élus parlementaires qui,

le 10 juillet 1940, ont voté « pour » parce qu'ils ont cru qu'en agissant ainsi ils servaient honnêtement les intérêts du pays.

Or, cette ordonnance d'avril 1944 qui, dans les projets mêmes du gouvernement, devait entrer en application rapidement, n'a pu encore être mise à exécution.

Proclamer le rétablissement de la légalité républicaine est bien. Mais rétablir en fait cette légalité, c'est le vœu de la grosse majorité des Français qui, après tous ces malheurs, tous ces deuils, toutes ces misères, ont soif d'ordre, de tranquillité, d'apaisement, de concorde, sachant combien est rude la tâche qui nous attend, et sachant que nous ne pourrons la mener à bien si nous ne faisons pas revivre dans le pays des solutions de bon sens et d'équité, des pratiques inspirées de l'esprit de liberté et de démocratie véritable.

Pour essayer de surmonter les obstacles qu'il rencontre sur sa route — et auxquels il ne s'attendait pas, il faut croire — le gouvernement a annoncé qu'il ferait procéder à des élections municipales et cantonales en février prochain.

Que penser de cette initiative ?

Les élections municipales et cantonales

Nous nous sommes donné pour maître le suffrage universel. *En principe, nous voulons donc qu'il se prononce au plus tôt.* Cependant, nous ne pouvons méconnaître que le suffrage n'est universel que si tous les électeurs qualifiés peuvent voter, et *voter d'une façon libre, d'une façon régulière, d'une façon éclairée.*

Or 2.500.000 et plus des nôtres sont toujours retenus dans les geôles nazies, en tout cas loin de la France ;

les municipalités qui doivent faire procéder à la confection des listes électorales, à leur contrôle, qui doivent tenir les urnes et présider à la consultation dans le respect des droits de tous, ne sont pas remises en place ;

la presse politique départementale et locale n'a pas retrouvé la liberté de paraître ;

la loi, c'est-à-dire l'ordonnance d'avril 1944, qui prévoyait logiquement que conseils municipaux et généraux seraient remis en place avant qu'on procède à des élections , n'est pas encore appliquée.

Dès lors, des élections qui interviendraient dans de telles conditions ne seraient pas de véritables élections, c'est-à-dire des consultations dégageant une *majorité représentative de l'exacte volonté du peuple,* mais des sortes de plébiscites partisans donnant une fausse image de l'opinion de la nation.

De telles opérations violeraient les lois de la démocratie et feraient perdre au peuple la confiance qu'il accorde au suffrage universel et le respect qu'il doit avoir pour ses arrêts.

Or, plus que jamais, *il faut restaurer l'autorité et le crédit du suffrage universel,* si l'on veut sincèrement rétablir la République et la démocratie, et demander au peuple de tran-

cher librement et pacifiquement les oppositions de tendances qui se manifestent sur le plan économique et social.

Nous sommes donc amené à demander que les élections soient reportées au jour où par la restitution des droits de la souveraineté nationale et le respect de l'ordonnance d'avril 1944 de véritables élections puissent intervenir dans la régularité et dans la liberté.

D'autant plus que l'introduction du vote des femmes, réforme de structure politique faite par voie oblique et sans consultation de la souveraineté nationale, intègre dans le corps électoral des éléments nouveaux ajoutant une inconnue supplémentaire à toutes les inconnues engendrées par la guerre et l'occupation.

Mais le report des élections municipales et cantonales ne servira les intérêts du pays — que nous plaçons au-dessus de tout — qu'à la condition que le gouvernement utilise ce répit pour redonner aux communes et aux départements leurs *assemblées normales de gestion.* C'est par là — et par là seulement — qu'on fera rentrer le calme dans la cité, et avec lui l'*ordre dans l'administration* et l'*ordre dans les esprits.* Un tel ordre ne réclame pas la police : il doit profiter à tous sans nuire à personne ; il doit d'abord bénéficier au gouvernement de la France, si au préalable *il parle et agit au nom de la France entière.*

Il faut que le *gouvernement mette en harmonie sa politique extérieure et sa politique intérieure.* Dans le domaine extérieur, il passe des actes diplomatiques importants. La signature qu'il met au bas de ces pactes et traités, est-ce la signature d'une minorité agissante ? Non : c'est celle de la France, et c'est toute la France qui aura à supporter la charge de ces actes. Comme c'est toute la France aussi qui doit supporter le poids de la politique intérieure, c'est pour toute la France et *dans l'intérêt de la nation entière* que le gouvernement se doit d'agir.

Libération et nationalisations

La libération que nous attendons de la guerre victorieuse, ce doit également être celle de la *nation.*

Il faut, oui il faut, que la nation ait la maîtrise de son destin et qu'elle soit libre de le fixer selon les décisions que le suffrage universel aura consacrées.

Le radical-socialisme est né justement de la *volonté de délivrer la nation et son pouvoir politique, l'Etat, des entraves que des puissances d'intérêt privé prétendaient lui imposer.*

Le radical-socialisme a été la réaction de la raison française et de l'instinct français de liberté contre les emprises que les organisations issues du régime de libéralisme économique entendaient exercer sur la nation. Ce sont les *dérèglements de la liberté économique* qui ont suscité *l'interventionnisme radical-socialiste.* Depuis sa fondation, il y a un demi-siècle, le

radical-socialisme a *invariablement* soutenu que la nation avait le devoir d'intervenir dans le domaine économique pour faire respecter son indépendance et ses droits.

Son indépendance : c'est dire qu'il appartient à la nation de juguler ces pieuvres qu'a produites l'économie contemporaine, *ces trusts* financiers et économiques qui soumettent les consommateurs et les usagers à des lois plus draconiennes que la loi d'Etat et qui ne s'inspirent que d'un but : faire prévaloir leurs intérêts particuliers, sans souci de l'intérêt général, et contre l'intérêt général s'il le faut.

Notre programme, qui veut que l'*intérêt général l'emporte sur tout*, nous conduit tout naturellement à demander que les trusts soient soumis au régime d'une *économie démocratique ;* là où l'avantage supérieur de la nation n'est pas de les prendre actuellement en charge à raison des conditions particulières de leur exploitation, il faut qu'ils soient soumis les uns à un régime d'économie mixte, les autres à un régime de régie, dans tous les cas à un régime d'exploitation surveillée et contrôlée qui les contraigne à servir l'intérêt général et non à s'en servir.

Contrôle extérieur par les représentants des administrations qualifiées. Mais aussi — mais surtout au fur et à mesure que la démocratie pénétrera l'économie — *contrôle intérieur* par les représentants du personnel et des usagers qui auront plus que d'autres encore souci de l'intérêt général et de l'intérêt du public. Par cette formule serait allégé le cortège bureaucratique que l'économie dirigée comporte nécessairement.

La nation doit aussi faire respecter *ses droits*. Ses droits, c'est de faire rentrer dans la communauté nationale les richesses nationales qui, appartenant à la nation entière ou provenant de ses apports financiers comme de la concentration de ses apports de travail, doivent être exploitées dans son seul intérêt: *nationalisations des richesses du sous-sol* et des *sources d'énergie*, des *industries* de *défense nationale* et, au fur et à mesure de leur extension, des industries qui se transforment en *monopoles*.

Mais, fidèle à sa *doctrine de légalité, de respect du suffrage universel et de la souveraineté nationale*, le radical-socialisme demande que ces *réformes de structure soient l'œuvre de la loi*, c'est-à-dire soient délibérées et votées par les représentants mandatés du peuple.

Les nationalisations ne seront des nationalisations réelles que si elles sont décidées et ordonnées par la nation et ses agents réguliers. Elaborées et mises en œuvre par une minorité non mandatée à cet effet, elles risquent de se voir condamnées par la nation, soucieuse de libération, certes, mais soucieuse aussi du *respect de la justice et des intérêts légitimement acquis*.

D'aucuns disent : allons de l'avant quitte à revenir en arrière s'il le faut. Nous disons : allons de l'avant, fermement, mais sérieusement, avec audace, mais sans démagogie, car nous voulons bâtir solidement et réussir ; nous ne voulons pas devoir

revenir en arrière ; nous ne voulons pas que la démocratie échoue, car nous ne voulons pas que la réaction reprenne les leviers de commande. Le sérieux et le possible règlent d'une main sûre, depuis toujours, le progrès continu de la civilisation.

Libération et humanisme

Enfin, la libération que nous attendons de la guerre victorieuse, c'est encore, c'est peut-être surtout, *la libération de l'homme.*

C'est en évoquant principalement ce problème que, souvent, d'aucuns nous parlent de révolution. Mais, pourquoi évoquer le spectre de la révolution qui ne peut apparaître à l'esprit sans un cortège repoussant de violence, de haine, de sang, alors qu'il s'agit de dispenser à l'homme les effluves rayonnants de la liberté et de la justice qui ne peuvent percer les ténèbres de la violence, de la haine, du sang. La force est aveugle : seuls la raison et le cœur peuvent éclairer, éclaircir, relever.

Il s'agit de relever l'homme dans le domaine spirituel et moral comme dans le domaine matériel.

Pour la libération spirituelle et morale de l'homme, nous faisons confiance à *l'école laïque,* école de la République, école de la tolérance.

La liberté de l'enseignement, c'est par l'école laïque, neutre et extraconfessionnelle, qu'elle a été réalisée. A la veille de la guerre, les esprits de bonne foi de toutes confessions admettaient le statut laïc de l'école, comme le statut laïc de l'Etat. Les usurpateurs de Vichy ont profité de la défaite pour porter de graves atteintes au statut de l'enseignement laïc. Tous ceux qui ont condamné Vichy et son exploitation de la défaite seront d'accord avec nous pour reconnaître de bonne foi que les laïcs sont en droit de demander que la législation intervenue contre eux à la faveur de l'oppression soit abolie : tout ce qui porte la marque de la collaboration doit disparaître. Il faut donc annuler toutes les mesures qui ont eu pour objet de contrarier le fonctionnement de l'école laïque, d'entraver son développement et de détourner les enfants de ses classes.

Il faut, en outre, reprendre la voie que le radical-socialisme a creusée dans les marécages de l'ignorance humaine, cette marche vers *l'égalité devant l'instruction* qu'il poursuit avec obstination depuis des années pour que tous les fils de France puissent accéder à toutes les situations et que, dans le domaine du savoir, il n'y ait plus place que pour une seule catégorie de privilégiés : ceux du mérite.

***

Mais il faut aussi *libérer l'homme* matériellement, c'est-à-dire dans *l'ordre économique et social.*

Le radical-socialisme est fondé sur la *loi de solidarité* qui enchaîne les hommes entre eux à leur insu, qui leur impose, dès qu'ils en ont pris conscience, de lourds devoirs les uns envers les autres. L'interdépendance des existences humaines fait que les hommes sont comptables les uns envers les autres des bonnes comme des mauvaises chances.

Aussi le radical-socialisme se doit-il de poursuivre l'établissement d'un *réseau complet de sécurité sociale* où l'homme trouvera garantie contre tous les risques du sort.

Mais il doit faire *plus !* Soucieux du prix de l'homme, de la dignité de l'homme, il doit le libérer et le relever dans le travail. Il doit poursuivre, étape par étape, la *transformation de la production* afin de parvenir, comme il l'a toujours inscrit dans son programme, à la *suppression du salariat.* Alors seulement, liberté et justice seront satisfaites.

Sachons, dans ces heures historiques où l'humanité misérable et meurtrie par la guerre, meurtrie dans sa chair comme dans sa conscience, se tend fébrilement vers demain, *entendre les aspirations sociales* qui s'élèvent de toutes parts.

Aspirations vers la paix, vers le répit, vers le mieux-être ? Sans doute. Mais aussi, mais tout autant, *aspirations vers la justice* et vers la justice sociale. Réalisons à temps, si nous voulons, suivant notre doctrine, réaliser dans l'ordre et par la loi. Le désordre n'est souvent que le signe du retard. En une époque de crise, comme celle que nous vivons, soyons chaque jour à l'écoute du monde qui se refait et apportons-lui notre concours pour qu'il se refasse dans la *justice pour tous.*

Radical-socialisme et rassemblement républicain

Il est à croire que notre idéal, notre doctrine et notre programme, tant par leur souci de sagesse et de respect de la personne humaine que par leur esprit d'émancipation démocratique, recueillent l'adhésion des foules, car jamais le Parti radical-socialiste n'a vu autant d'yeux se tourner vers lui, autant de mains se tendre vers lui, n'a entendu autant de voix interroger : « Que dit, que fait le Parti radical-socialiste ?»

Sans doute, certains nous enterrent une fois de plus avec allégresse. Mais nous avons si souvent entendu monter à nos oreilles ces oraisons de mort... et d'espoir que leur renouvellement nous réconforte.

Sans doute d'autres nous sourient pour essayer de nous amener à quitter notre route et à les rejoindre dans les chemins particuliers qu'ils ont choisis.

Certes, le Parti radical-socialiste est prêt à s'associer dans un grand rassemblement avec tous ceux qui veulent sincèrement promouvoir le rétablissement des institutions républicaines et le libre développement de la démocratie, en conservant bien entendu son statut de grand parti autonome.

Cependant, il ne saurait entrer dans un mouvement — pour employer un mot à la mode — qui ferait de l'anticommunisme l'objet déclaré ou déguisé de son organisation.

Bien entendu, le Parti radical-socialiste entend défendre sa doctrine de liberté et de justice de toutes ses forces, en pleine indépendance et contre tous ceux qui l'attaqueront ou s'opposeront à lui.

Mais, partisan de la liberté et du suffrage universel, il n'entend pas, par une coalition de nature à fausser le jeu de la liberté et du suffrage universel, refuser à qui que ce soit les avantages qu'ils procurent dans un régime démocratique.

Partisan de la justice, il n'entend pas aider d'une façon directe ou indirecte d'aucuns à sauver ou consolider des privilèges qu'avec la démocratie le radical-socialisme a pour sa part de longtemps condamnés.

Parce que le Parti radical-socialiste ne veut connaître comme méthode de rénovation politique, économique et sociale que la légalité, toute la légalité, rien que la légalité, il est d'autant plus fondé à proposer comme plan d'action : la liberté, toute la liberté, rien que la liberté.

Enfin, la France est en guerre ! La conduite de la guerre vers la victoire commune commande l'union. Le Parti radical-socialiste manquerait à ce qu'il a de plus pur en lui, cette volonté de défense nationale qu'il met au-dessus de tout, s'il s'embrigadait dans un mouvement susceptible de provoquer une division dans le pays.

Une telle faute, il ne la commettra pas.

Union dans la liberté pour la liberté

Oui, il nous faut réaliser l'union.

Union ne veut pas dire fusion, encore moins confusion. Elle *suppose*, au contraire, *l'indépendance et l'autonomie des partis*, indépendance et autonomie qui constituent les assises sur lesquelles on doit construire l'union.

L'union se conçoit tant sur le plan électoral que sur le plan de la vie quotidienne.

Sur le plan électoral, il nous semble logique qu'au premier tour de scrutin chaque parti aille aux urnes séparément. Car les élections ont pour but de dégager une majorité, l'opinion la plus importante du pays, ou tout au moins les courants d'opinion les plus importants. Les élections veulent créer de la clarté : elles ne peuvent en faire naître que si les citoyens se prononcent pour les idées qui ont leur préférence. Si on commence par faire un amalgame de tendances diverses, il n'en sortira que de la confusion.

Il ne s'agit pas de conquérir des places : il *s'agit de construire la politique générale que la nation entend promouvoir* et faire suivre par le gouvernement.

Au second tour, laissons à nos fédérations la liberté de conclure dans le cadre de la politique générale du Parti les alliances qui leur paraîtront le mieux servir cette politique et les intérêts généraux du pays.

Mais les élections sont circonstances exceptionnelles. Hors d'elles, il y a la *vie quotidienne* où *se construit et se forge l'état d'esprit et l'état d'âme de la nation.* C'est là surtout que l'union apparaît nécessaire.

Union entre nous, radicaux-socialistes, d'abord. Ce sera chose aisée, j'en suis sûr. Comment, au sortir de ces cinq années de misère commune, alors que nous avons tous souffert, alors que nous sommes dans l'angoisse du sort de nos chefs, alors que nous éprouvons pour l'avenir et la reconstruction de la France des craintes que nous ne dissimulons pas, alors que nous avons nos pensées tournées vers nos prisonniers, nos déportés, nos sinistrés, nos réfugiés, nos soldats aux armées, comment concevoir que nous nous refusions, s'il est nécessaire, à quelques sacrifices pour nous entendre entre nous ?

Cela n'est pas possible, n'est-ce pas ? De ce Congrès, dont on attend les résolutions partout, en France et à l'étranger, le Parti radical-socialiste doit d'abord envoyer au pays et au monde un message de discipline, un message d'unité, qui consacrera sa force et déterminera la place qui lui revient dans l'élaboration des destins de la nation.

***

Mais il nous faut faire plus : il nous faut, *pour les grandes causes que la France et la démocratie doivent faire triompher, tendre la main sans arrière-pensée à tous les Français de bonne volonté.*

Nous savons les difficultés que sur le plan politique, notamment vous, militants, vous rencontrez dans vos villes et vos communes. Nous savons que, souvent, l'on n'est ni juste ni fraternel envers les radicaux-socialistes. Nous savons que, parfois, on vous conteste et même on vous refuse la place légitime qui vous revient.

Nous vous disons qu'il faut revendiquer votre place, qu'il faut l'exiger, qu'il ne faut pas laisser prescrire les droits que la justice et la liberté vous réservent.

Mais nous vous disons aussi que le radical-socialisme vous commande, à l'heure présente, de dominer l'aigreur et l'amertume de la lutte quotidienne, l'égoïsme des uns comme le fanatisme des autres. Militants, vous êtes, pour votre part, dépositaires du destin du pays que nous plaçons au-dessus de tout. Cett mission insigne veut que vous soyez tolérants même envers ceux qui pratiquent l'intolérance.

La France est en guerre : nous ne voulons pas que cette guerre provoque une révolution ; nous voulons qu'elle nous apporte une libération ; cela dépend, pour une bonne part, de votre action et de votre concours à l'œuvre commune.

En temps de guerre, la désunion se paie par des larmes et par du sang. Ce serait un crime contre la patrie que de risquer de faire verser plus de sang qu'il n'est strictement indispensable.

Ah ! s'il pouvait vous parler, Edouard Herriot, qui manque tant au Parti, tant à la France, se pencherait vers vous pour vous dire : « Chacun à tendance à parler de ses droits, c'est légitime ; pensons-y. Mais pensons d'abord à nos devoirs, à notre devoir suprême : nous unir. »

Nous unir ! Nous unir pour que la France survive.

Nous unir pour que la liberté revive.

Nous unir pour que la justice vive... enfin !

MOTION

de politique générale présentée au nom de l'unanimité de la Commission de Politique générale, par M. Isoré, en conclusion de son rapport et adoptée par le Congrès.

« Le Parti radical-socialiste, fidèle à ses traditions patriotiques, républicaines et démocratiques, adresse le témoignage de sa fraternelle cordialité à toutes les victimes de l'agression nazie, fasciste et japonaise, en particulier à ses compatriotes prisonniers, mutilés, déportés, sinistrés et réfugiés, ainsi qu'à leurs familles ;

« Décide de soutenir de son concours entier et sans réserve « les efforts de la France en guerre pour parvenir au plus tôt, avec l'aide inestimable de tous ses alliés, notamment de Grande-Bretagne, de Russie et des Etats-Unis, à la libération totale de la patrie et à la destruction du militarisme germanique ; assure à cette fin le gouvernement provisoire de la République et son chef, le général de Gaulle, de son appui sans condition ;

« Envoie aux alliés de la France l'expression de sa gratitude infinie pour les sacrifices qu'ils consentent pour la défense des libertés humaines ;

« Demande que le rétablissement de la légalité républicaine se traduise sans plus d'attente par la reconstitution, sur la base des libres droits du suffrage universel, des conseils municipaux et généraux, afin que les élections communales et cantonales provisoires puissent intervenir, une fois l'ordre administratif remis en place, dans la régularité, la liberté et avec le concours d'une presse indépendante et libre.

« Décide qu'au premier tour de scrutin le Parti présentera, en principe, des listes propres, et que pour le second tour les fédérations auront liberté de conclure des alliances dans le cadre de la politique générale du Parti ;

« Demande que les droits de la souveraineté nationale et du suffrage universel soient sauvegardés ; que la nation ne se trouve engagée par les transformations de sa structure poli-

tique, économique et sociale qu'après qu'elle les aura librement approuvées et décidées.

« Demande que soient respectés les droits de la personne humaine, les garanties de la liberté individuelle, les principes de la séparation des pouvoirs, l'épargne, les droits de toutes les victimes de la guerre à une réparation intégrale de tous leurs dommages, et que la solidarité nationale assure une condition digne à tous les Français victimes des circonstances.

« Demande qu'il soit procédé dans le cadre national, départemental et communal, à une épuration rapide et ferme sur le plan politique, administratif, militaire et professionnel, en commençant par le sommet de la hiérarchie et en assurant à chacun le libre exercice des droits de la défense ;

« Rappelant qu'il a toujours été fermement résolu à respecter la liberté de l'enseignement, demande que la laïcité et la gratuité de l'enseignement soient sauvegardées, que l'égalité de tous devant l'instruction soit assurée, et qu'une réforme totale de l'enseignement soit effectuée à bref délai afin de réaliser dans la nation unité et harmonie ;

« Connaissant les griefs justifiés qui ont été relevés contre le fonctionnement du régime politique d'avant 1940, demande que les fédérations étudient la réforme de l'Etat, de façon à assurer la rénovation des institutions républicaines par le renforcement de l'autorité gouvernementale et de la stabilité de l'Exécutif, sous le contrôle des représentants élus de la nation ;

« Convie la nation française à l'union pour sceller le respect des droits du peuple entier comme de chacun, la sauvegarde des prérogatives des autorités républicaines comme de l'indépendance des magistrats et jurés, pour accélérer la victoire, pour promouvoir d'un même cœur la reconstruction morale et matérielle de la France meurtrie et saccagée, enfin pour hâter le développement de la démocratie économique et sociale dans la discipline consentie, le sacrifice commun à la patrie, la liberté et la justice pour tous. »

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

I. P. — 16, rue du Croissant, Paris. — E. DELION, imprimeur.